

LES COLLOQUES

VERS DES ENVIRONNEMENTS CROISES?

Nous vivons de plus en plus dans des environnements qui, telles les poupées russes, s'emboîtent indéfiniment, à cette réserve qu'aujourd'hui ils ont de plus en plus de peine à tenir ensemble. Tout se passe en effet comme si des courants sans cesse les enveloppaient, les traversaient. Des fissures se font jour, des ruptures menacent, mais simultanément des restructurations s'amorcent. Apparaissent des "attracteurs étranges" qu'on pressent plus qu'on ne les perçoit. A travers les turbulences auxquelles n'échappent ni la physique, ni la psychologie, ni la sociologie, ni l'astrophysique, ni l'économie, ni la politique, ni l'art, émergent des figures inconnues et exaltantes. L'Histoire avait dressé les cartes du passé, que l'on croyait acquises. L'Avenir se découvre dans un Environnement en train de se faire. Telle une genèse, assurait Paul Klee. C'est l'objectif du colloque d'en débattre dans une perspective à la fois interdisciplinaire et problématique.

René Berger

1. Vers quel environnement personnel, collectif, laïque, sacré?
2. Vers quel environnement physique/psychique?
3. Vers quel environnement mental (techno-mental)?
4. Vers quel environnement de l'"art intermédiaire"?
5. Vers quel environnement alternatif?
6. Vers quel environnement multi-culturel?

Arch. Mario Botta, prof. Daniel Charles, prof. Jean-Jacques Ducret, Madeleine Gobeil, prof. Basarab Nicolescu, ont déjà assuré leur concours. Le programme définitif donnera le nom de tous les conférenciers, ainsi que le titre précis de leurs communications respectives.

C O N C O U R S 1 9 9 1 : Indications générales

1. Les oeuvres en première sélectionnées, recevront la somme de US\$ 50.-- qui sera versée à la fin de la manifestation. Les oeuvres non sélectionnées font partie du programme VIDEO AD LIBITUM,, à disposition des participants et du public.
2. La direction du festival soutient l'artiste sélectionné ou primé en faisant connaître ses oeuvres auprès d'autres manifestations internationales.
3. Sauf avis contraire de la part de l'artiste ou des maisons de production, les videos feront partie de la Videothèque qui, tenue depuis 1980 à disposition des chercheurs, est l'une des plus importantes au niveau international.
4. Chaque artiste ou maison de production peut aussi proposer au centre de documentation d'autres oeuvres video. Les oeuvres jugées de qualité insuffisante seront refusées. Les oeuvres remarquables peuvent être achetées.

L'A.I.V.A.C., qui a introduit en 1982 les droits d'auteurs, est née en 1980 à Locarno et a été fondée officiellement en 1981 à Paris, avec la collaboration de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe. Elle doit beaucoup aux pionniers René Berger, Angiola Churchill, Vittorio Fagone, Katsuhiko Yamaguchi, ainsi qu'à la mémoire des cofondateurs Dany Bloch et Enrico Fulchignoni. Le VIDEO ART FESTIVAL est soutenu par l'Office Fédéral de la Culture, par le Canton Tessin, la Ville de Locarno, l'E.T.T., ainsi que les Régions du Piémont et de la Lombardie.